

FICHE-PROJET N° 9

PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET

Référence projet	9	Version	2
Intitulé générique du projet	Cadre de vie et patrimoine	Date	Octobre 2012
Priorité	2	Subside DR envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non

INTITULE DU PROJET

Requalification du centre de Chapelle-à-Oie

A. CONTEXTE GENERAL

A l'échelle de la population, Chapelle-à-Oie constitue un des plus petits villages de l'entité avec +/- 340 habitants, soit juste avant Gallaix.

Situé à 5 km de Leuze et 10 km de Ath, les villageois sont rapidement reliés par la voiture aux principaux pôles de la Région.

Chapelle-à-Oie est un village essentiellement résidentiel. Quelques activités artisanales et de services sont toutefois présentes, telles qu'une boucherie, un coiffeur, un vendeur de matériel de jardin et deux restaurants. Le gîte rural « *La ferme des Aulnes* », le seul de l'entité, participe également au dynamisme villageois.

D'un point de vue associatif, plusieurs villageois se regroupent au sein de leur comité de village ainsi que dans d'autres associations actives (Cercle Royal *Le coin de Terre* et l'Action Catholique rurale féminine).

Comparé à certains autres villages de taille similaire, les activités y sont riches et variées.

Pourtant, il existe un certain décalage entre cette dynamique et la qualité des espaces publics, en inadéquation avec les besoins de convivialité.

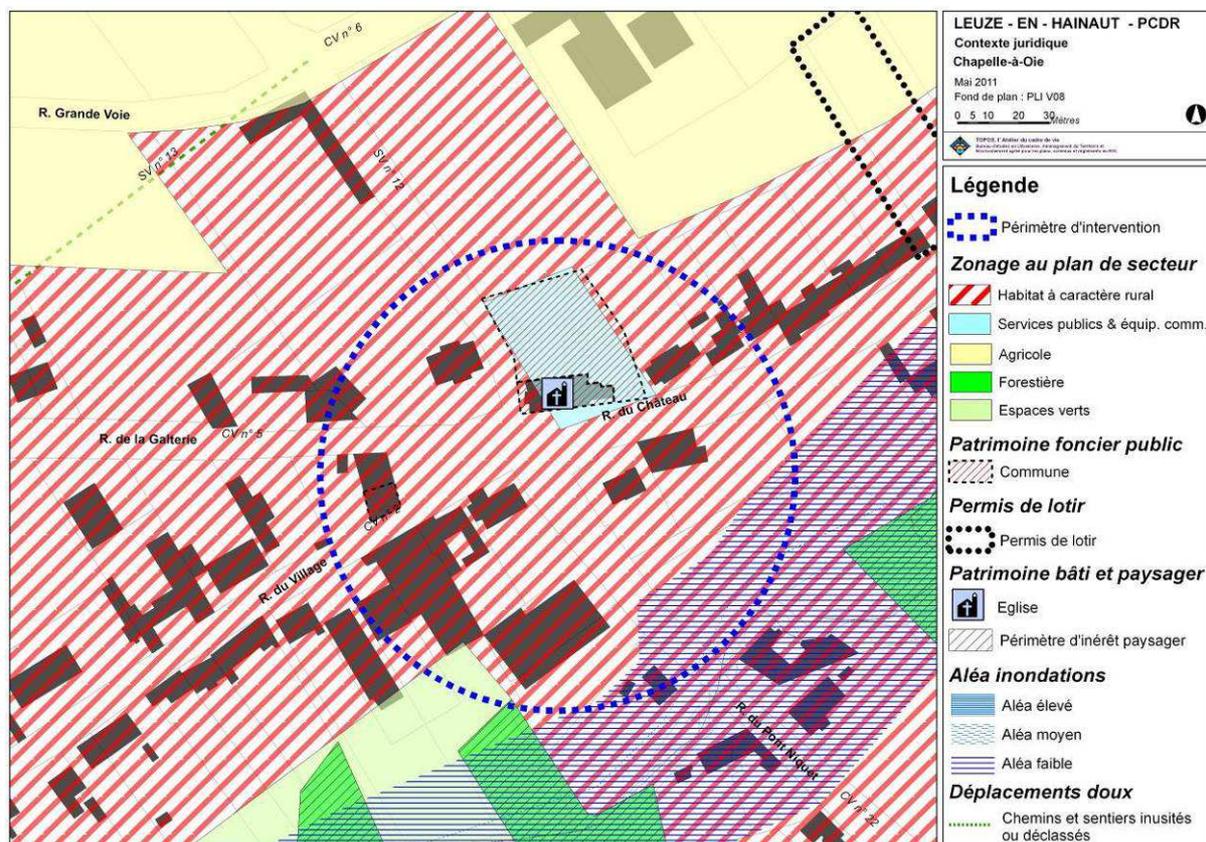
En effet, il n'existe aucun point de contact réel à l'échelle des espaces publics. La place de l'église, par exemple, constitue un carrefour non sécurisé ne reflétant pas l'image d'un cœur de village protégé et agréable. Ceci est d'autant plus vrai qu'elle se situe sur la route de liaison reliant Leuze à Blicquy.

La présente fiche-projet aura pour objet de trouver des solutions durables pour l'aménagement et l'embellissement de cette place et lui conférer un statut central au sein du village.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. SITUATION EXISTANTE

a) SITUATION JURIDIQUE



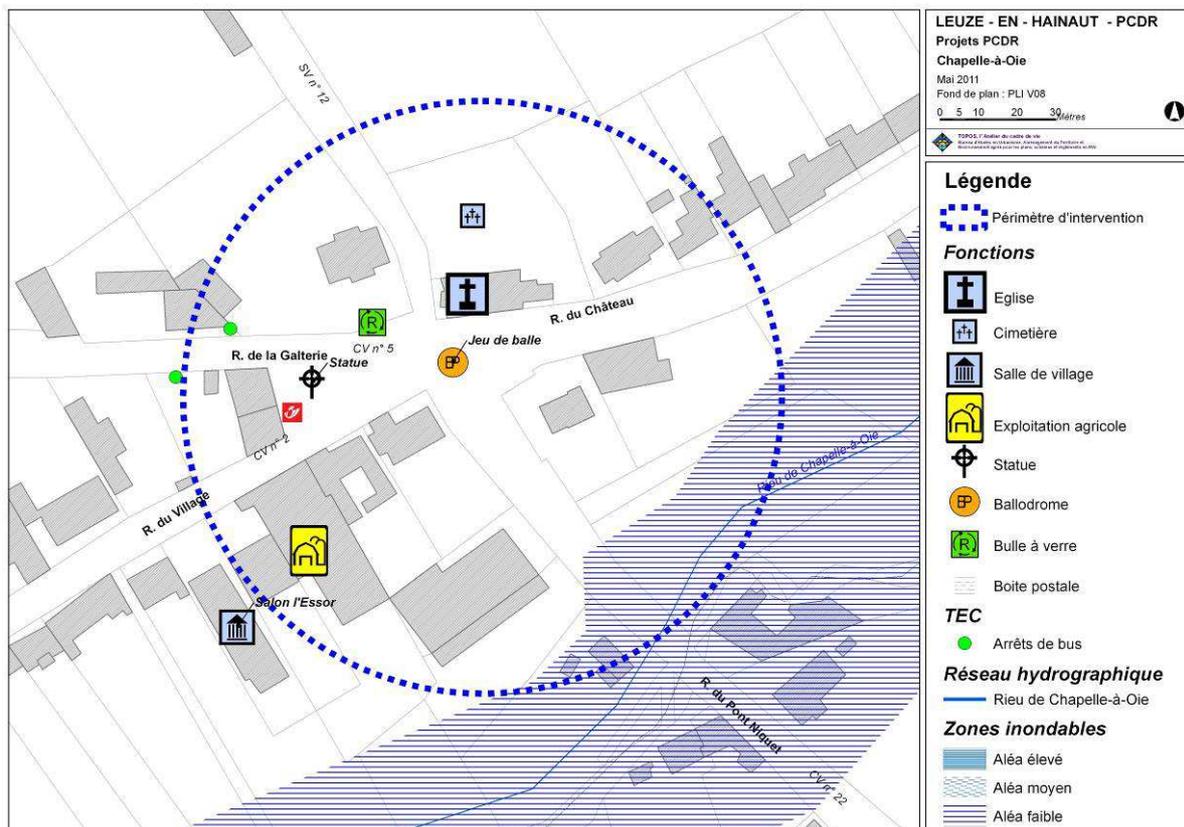
Carte 1 : Contexte juridique au sein et aux abords du périmètre d'intervention

- Au plan de secteur, la place-carrefour se situe en zone d'habitat à caractère rural, tandis que l'église et le cimetière la jouxtant se trouvent en zone de services publics et d'équipements communautaires,
- L'église, de propriété communale, est reprise à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique
- Notons la présence d'un périmètre d'intérêt paysager au sud du périmètre d'intervention.

b) SITUATION DE FAIT

La localisation

Le projet se développe sur l'espace-carrefour comprenant l'église, le cimetière et l'ancienne maison communale. Il se situe à l'extrémité du village-rue, à sa jonction vers Blicquy, il s'agit de la seule « dilatation » de l'espace public qui pourrait être dédié à d'autres fonctions que la circulation, cette configuration étant guidée par le ruisseau *Chapelle-à-Oie*. On observe d'ailleurs des risques de débordement à proximité immédiate. Notons que le jeu de balle pelote n'est plus pratiqué dans le village.



Carte 2 : Plan de localisation

Le contexte bâti

La place de Chapelle-à-Oie constitue davantage un carrefour déstructuré qu'une place. Cet espace est bordé par deux bâtiments emblématiques que sont l'ancienne maison communale et l'église, ainsi que plusieurs maisons unifamiliales.

L'environnement urbanistique est constitué de bâtiments simples d'un niveau et de maisons patriciennes (ancienne école), couverts par des toitures à versants. La disposition de ces bâtiments jouxtant la voirie ou disposant d'un recul minéralisé va à l'encontre d'usages plus conviviaux.

Le Monument commémoratif disposé en avancée est dépourvu d'aménagement de qualité. Ceci est d'autant plus frappant depuis l'installation d'un nouveau salon de coiffure dont l'activité génère un stationnement anarchique près du monument.

Au niveau du trafic, on constate que les quatre rues (rues de la Galerie, du Village et du Pont Niquet) constituent des tronçons conflictuels pour les riverains. La place est aussi reprise en tant que carrefour dangereux.

Concernant les transports, elle est traversée par une ligne de bus dont les arrêts sont positionnés à l'entrée de la rue de la Galerie.



Photo 1 : place, direction ouest



Photo 2 : église de Chapelle-à-Oie



Photo 3 : place, direction Nord-Est



Photo 4 : place, direction Est



Photo 5 : Parvis de l'église



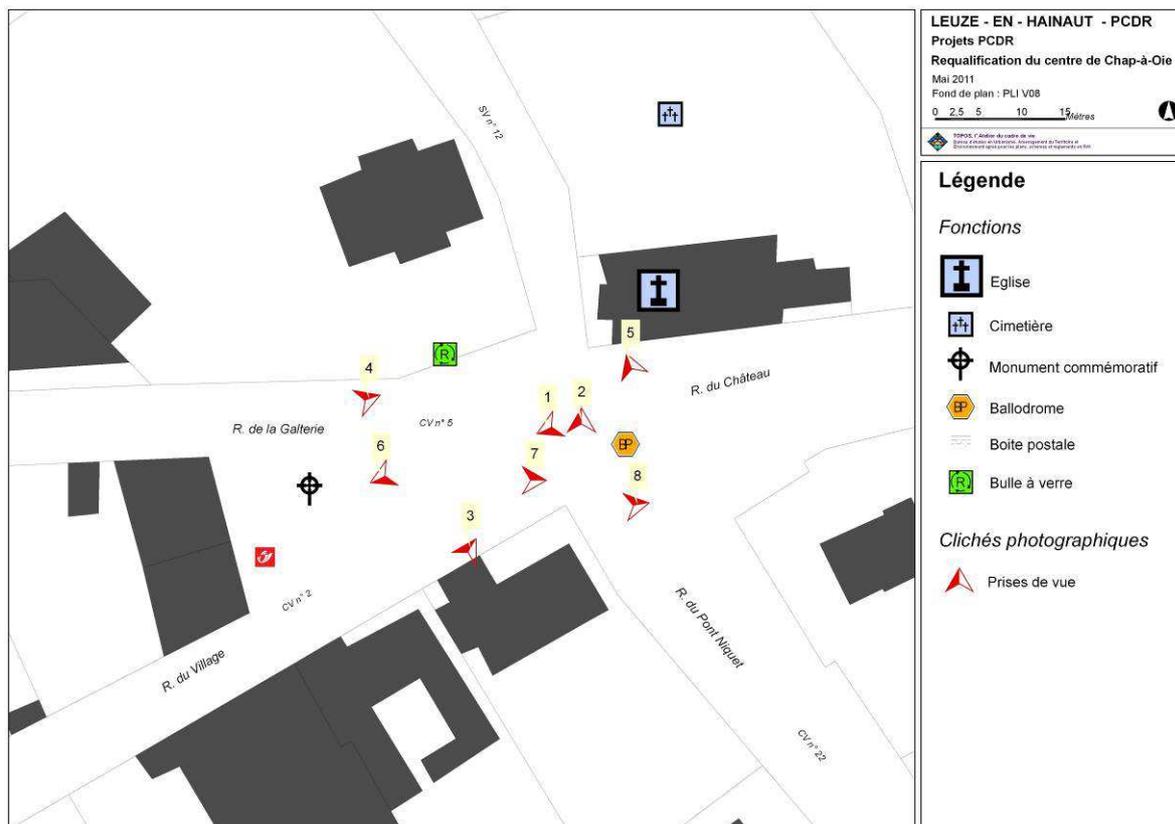
Photo 6 : Le monument aux morts



Photo 7 : Place, vers la rue du Pont-Niquet



Photo 8 : place direction sud-est



Carte 3 : Prises de vue selon les photos ci-avant

2. LE PROGRAMME

Il s'agit d'un ensemble d'environ 2.200 m², constituant le cœur de Chapelle-à-Oie. Les villageois souhaitent qu'un réaménagement global de l'espace public puisse être envisagé de manière telle à répondre à leurs attentes. Aussi, ils préfèrent voir disparaître leur terrain de balle pelote plutôt que de sacrifier un aménagement de qualité.

Il s'agirait :

- d'améliorer sensiblement le cadre de vie en tenant compte de la perception de l'église et du monument commémoratif,
- de limiter la prégnance de l'automobile,
- de disposer d'espaces de taille suffisante pour l'organisation de fêtes et kermesses,
- de verduriser le cœur de village.

a) SECURISATION DES USAGERS DOUX

La place sera aménagée en espace partagé, tandis que les voiries qui la jouxtent seront aménagées en zone 30, donnant ainsi priorité aux piétons. L'espace pourrait être délimité par l'aménagement de plateaux surélevés, destinés à signaler clairement l'entrée en cœur de village et faire ralentir les véhicules.

b) MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le projet vise également à valoriser l'église dont l'entrée est quelque peu enclavée.

Il est proposé d'y créer un parvis pour offrir plus de profondeur et de grandeur au monument.

L'aménagement de ce parvis devra s'accompagner de la création de places de parking en lien avec les cérémonies religieuses. Il est suggéré de réserver ces places le long de l'église, rue du Château.

Cette requalification devra être conforme aux dispositions visant l'accessibilité aux PMR, en vertu des articles 414 et suivants du CWATUPE.

Pour une place plus conviviale, la possibilité de planter des arbres et installer du mobilier urbain adapté est envisagée.

Les zones pressenties se situent devant et autour du monument commémoratif, près de l'ancienne école, ainsi qu'aux abords de l'église.

L'arbre face à l'église devra être traité avec une attention particulière.

Dans un souci esthétique, la bulle à verre devra être déplacée et les fils électriques enterrés. On veillera également à diminuer l'impact visuel des cabines électriques et autres équipements d'infrastructure.

En aucun cas, ces aménagements ne devront entraver le charroi agricole.

c) TOPONYMIE

La population souhaite baptiser cette nouvelle place « Place Colonel Raymond Lallemand »

d) CADRE DE VIE

On prévoit d'installer un panneau informatif, renseignant sur les activités locales et artisanales du village et de la région.

Cette installation devra se situer à proximité immédiate de l'église.

3. PROGRAMMATION

Le programme étudié est composé d'une seule phase

4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITABLES

- Réfection du toit de l'église

C. JUSTIFICATION DU PROJET

- Le carrefour, quoique central, est aujourd'hui déstructuré.
- Aucun espace public n'est organisé pour faciliter les manifestations villageoises.
- L'église est reprise à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique, ce qui justifie davantage sa mise en valeur.

1. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultation de la population (27 novembre 2008 et 28 mai 2009)
- CLDR

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Créer un lieu de rencontre extérieur, pour une meilleure qualité de vie.
- Valoriser les potentialités du site et le cœur de village.
- Renvoyer une image positive et dynamique du village.
- Créer une unité esthétique au sein du village, tout en préservant son caractère rural.
- Sécuriser le village par rapport au trafic.

D. EVALUATION

1. EFFETS MULTIPLICATEURS

- Le village sera plus attractif, notamment pour les quelques commerçants qui y développent leurs activités, notamment le tourisme vert.
- Plusieurs nouvelles activités pourront être organisées (fêtes, rencontres, ...).

2. NOMBRE D'EMPLOIS ENVISAGES

Néant.

3. INDICATEURS DE RESULTATS

- Organisation de manifestations festives (nombre d'évènements et nombre de visiteurs),

4. INDICATEURS D'IMPACT

- Eau : La place de Chapelle-à-Oie une pente naturelle présentant un bon drainage vers le rieu de Chapelle-à-Oie. Il n'est pas à prévoir de problème d'écoulement particulier. Toutefois, au besoin, un bassin d'orage naturel pourrait servir de bassin « tampon » pour le rejet des eaux.
- Air/Climat : la production de gaz est liée aux déplacements motorisés. La situation sera inchangée.
- Sol : Aujourd'hui minéralisée, la place est totalement imperméable. A l'avenir, l'écoulement des eaux dépendra du type de revêtement choisi pour la place. L'aménagement d'espaces verts et d'emplacements de stationnements semi-verdurisés permettront une meilleure absorption des eaux.
- Bruit : Plusieurs fois dans l'année, des manifestations ont lieu sur la place de Chapelle-à-Oie/ Le projet n'engendrera pas de modification particulière par rapport aux nuisances sonores. La situation sera similaire.
- Déchets : Aucun équipement n'est actuellement prévu pour les déchets. Il conviendra d'aménager des équipements occasionnels (en cas de manifestation villageoise) et permanents (dans le cadre de l'embellissement de la place.)
- Energie : Pas d'impact particulier bien qu'une mise en lumière des éléments principaux soit envisagée par une technologie économe (LED),
- Cadre de vie : Le projet, dans sa valorisation complète, contribue à améliorer le cadre de vie. A cet égard, un soin particulier sera apporté :

- A la valorisation du cadre bâti, paysager et symbolique
- A une meilleure image pour les activités offertes.
- Mobilité et sécurité publique : L'aménagement d'une zone 30 donnant priorité aux piétons et aux usagers doux :
 - à la sécurité des écoliers, mais également à tout usager doux,
 - Aux personnes à mobilité réduite, usagers de l'espace public,

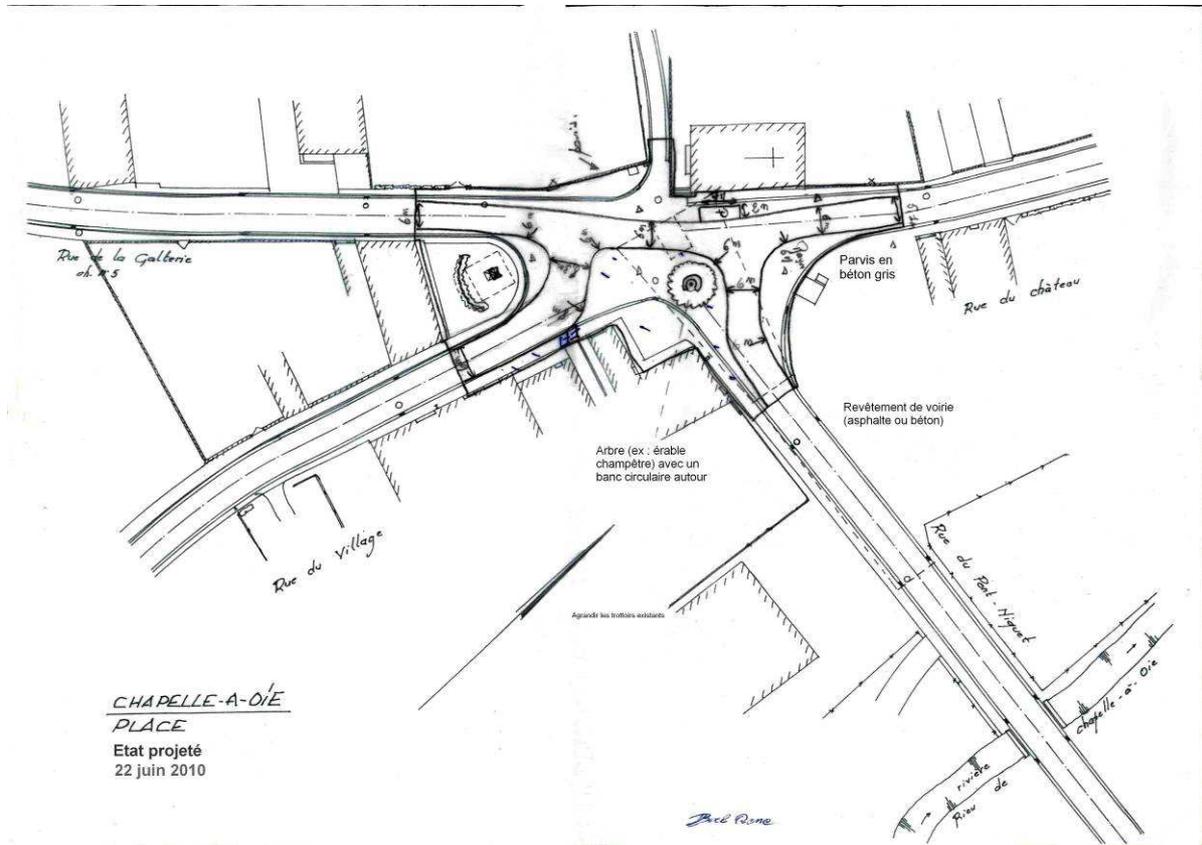
5. LES LIENS DU PROJET AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE

ECONOMIQUE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
	Qualité d'accueil	Embellissement
	Convivialité	Partage de l'espace public
		Accessibilité
		Sécurité

E. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Descriptif des travaux									Ventilation des coûts									
Objet	U	Total	PU	Montant HTVA	Honoraires	Total honoraires compris	TVA	TOTAL honoraires et TTC	Ville de Leuze		Développement rural		Prrogr triennal des travaux		Espaces verts		Plan lumière	
									%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Plateau	m²	312	100 €	31.200 €	1,07	33.384 €	1,21	40.395 €	40%	16.158 €	0%	0 €	60%	24.237 €	0%	0 €	0%	0 €
Espace partagé	m²	1670	50 €	83.500 €	1,07	89.345 €	1,21	108.107 €	40%	43.243 €	0%	0 €	60%	64.864 €	0%	0 €	0%	0 €
Accotement	m²	790	500 €	395.000 €	1,07	422.650 €	1,21	511.407 €	40%	204.563 €	0%	0 €	60%	306.844 €	0%	0 €	0%	0 €
Parking dalles béton gazon	m²	185	30 €	5.550 €	1,07	5.939 €	1,21	7.186 €	40%	2.874 €	0%	0 €	60%	4.311 €	0%	0 €	0%	0 €
Parvis (pierre bleue)	m²	210	100 €	21.000 €	1,07	22.470 €	1,21	27.189 €	40%	10.875 €	0%	0 €	60%	16.313 €	0%	0 €	0%	0 €
Eclairage public candélabre	pce	16	1.000 €	16.000 €	1,07	17.120 €	1,21	20.715 €	20%	4.143 €	20%	4.143 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	4.311 €
Eclairage éléments patrimoniaux	pce	4	800 €	3.200 €	1,07	3.424 €	1,21	4.143 €	20%	829 €	20%	829 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	16.313 €
Plantations hautes tiges	pce	10	250 €	2.500 €	1,07	2.675 €	1,21	3.237 €	20%	647 €	20%	647 €	0%	0 €	60%	12.429 €	0%	0 €
TOTAUX				557.950 €		597.007 €		722.378 €		19.369 €		5.619 €		20.625 €		12.429 €		20.625 €

F. ILLUSTRATIONS ET PROPOSITIONS (DESSINS, PLANS, VUES ...)



Croquis 1 : Situation projetée par M. Boel, membre de la CLDR

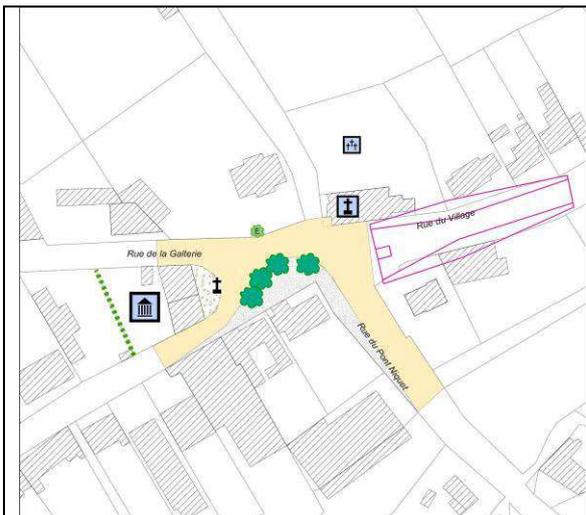


Figure 1 Proposition d'aménagement présentée au deuxième tour de consultation

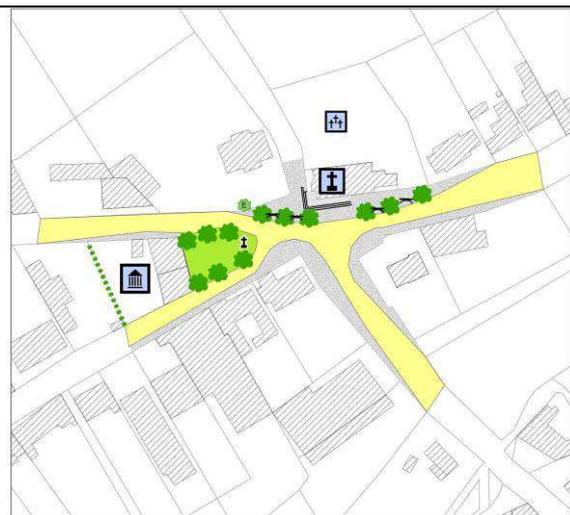


Figure 2 : Proposition n°2 présentée au deuxième tour de consultation

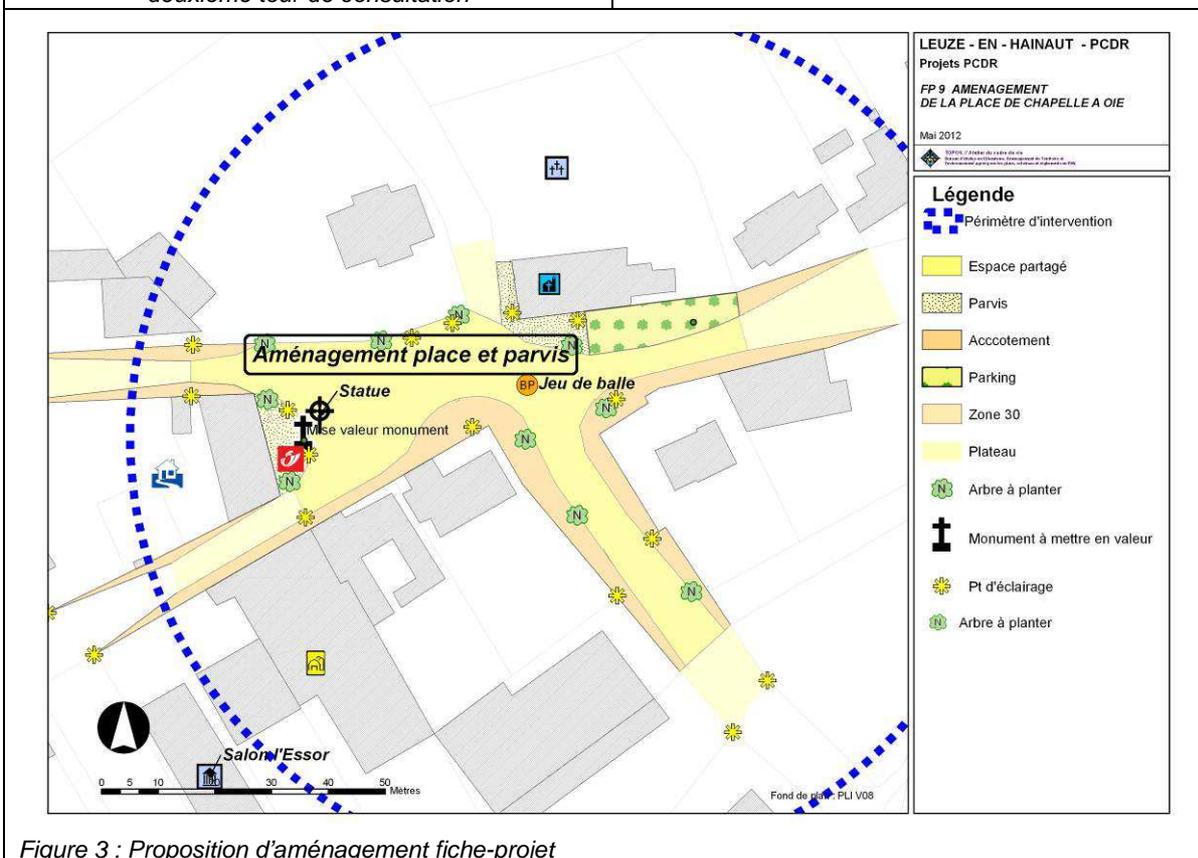


Figure 3 : Proposition d'aménagement fiche-projet